

TOUS À L'ÉCOLE

le prêt pour payer l'école de vos enfants

Réponse en

24h*

BANK OF AFRICA
BMCE GROUP

www.boa.togo.com

*Jours ouvrés (Pour les renouvellements) ** Offre soumise à conditions

N°734 du 22 Septembre 2021/Prix: 250 Fcfa

LE MESSENGER

Hebdomadaire Togolais d'Informations Générales et de Publicités

Site: www.lemessenger-actu.com

#CQFS

Il est institué pour les commandes publiques, un quitus fiscal et une attestation de régularité fiscale. Ces actes sont exceptionnellement soumis à l'apposition d'un timbre fiscal de 500F.

Office Togolais des Recherches - 2018

022 90 99 41 01

8201

Il y a de cela quelques jours, le gouvernement togolais, dans le cadre de la lutte contre la propagation de la pandémie liée au coronavirus, a pris un certain nombre de décisions, dont celle relative à la fermeture des lieux de culte (Eglises et Mosquées). La décision qui fait suite à une réunion qui s'est tenue à la primature, le 07 septembre 2021, en présence du Premier ministre Victoire Tomégah-Dogbé, des membres du conseil scientifique, des préfets, des maires, des leaders religieux, des chefs traditionnels et des forces de l'ordre et de sécurité visait à présenter la situation qui était devenue préoccupante et proposer de façon inclusive des mesures fortes pour freiner l'évolution de la pandémie. Mais la décision de fermeture semble ne pas plaire aux fidèles religieux qui ne cessent d'en parler. Plusieurs prennent exemple sur ce qui se passe dans d'autres pays qui entourent le Togo, où les lieux de cultes restent ouverts. Une polémique semble naître de cette décision et chacun y va de son interprétation.

Dans sa sortie de lundi sur une radio privée de la place, le ministre Ihou

Fermeture des lieux de culte au Togo

LE CHOIX QUI FAIT POLÉMIQUE



Wétéba, responsable du centre de riposte et de traitement de la maladie liée à la COVID-19 au CHR Lomé

Commune, et membre du conseil scientifique, est revenu sur la question relative à cette décision tout

en éclairant l'opinion sur ce qu'il s'était réellement passé le jour de la rencontre.

(Suite 3)

Observations électorales dans l'espace CEDA

UNE ÉQUIPE D'EXPERTS S'EST PLANCHÉE SUR L'APPROCHE DE L'ÉQUIPE CADRE À COTONOU

(Pages 6 & 7)



CSFPPP

ET VITOL GAGNE ENCORE, LE TRADER DE TNP ÉCHOUE UNE FOIS DE PLUS

(Pages 2 & 4)

CSFPPP

ET VITOL GAGNE ENCORE, LE TRADER DE TNP ÉCHOUE UNE FOIS DE PLUS

Le 17 septembre 2021 a eu lieu l'ouverture de l'appel d'offres lancé par le Comité de Suivi de Fluctuation des Prix des Produits Pétroliers au Togo (CSFPPP) et son président, le ministre en charge du Commerce ADEDZE Kodjo. Sans surprise, le meilleur l'a encore remporté et sans l'aide de Fabrice Adjakly comme certaines langues venimeuses ont tendance à le faire croire. Puisque selon les indiscretions, ce dernier ne prend plus part aux appels d'offres depuis mai 2019.

La victoire de VITOL, s'il faut l'appeler ainsi, est une victoire méritée, car, c'est le meilleur qui l'a remporté. Mais il est tout de même important de noter que cette victoire a été difficile, car entachée des tentatives de certains esprits très proches et ancrés dans la dynamique Togo Negoce Petrole (TNP) pour faire gagner leur champion, le trader, tantôt américain, tantôt ghanéen, tantôt togolais du nom de Crude energy.

Pour rappel, cette société aurait été introduite dans le circuit d'appel d'offres de manière floue et semble-t-il, sans aucune validation technique ni enquête préalable sur ses antécédents par les services compétents.

Revenant sur le dépouillement de l'appel d'offres, il a commencé à 11:28 mn avec les dossiers de Cinq (5) sociétés passés en étude. Ils'agit de:

Trafigura

Vitol

SaharaEnergy

Rhoomex

CrudeEnergy LLC

Dès le début de la session, le président de séance aurait, selon les informations, tenu des propos qui ont heurté tous les traders habitués à participer aux appels d'offres du Togo.

Il aurait laissé entendre qu'on n'allait pas rejeter les dossiers de soumissionnaires pour la simple raison que ces dossiers n'étaient pas « reliés avec des spirales ».

Pour plus de compréhension

- Dans les conditions de présentation des dossiers, la Commission qui lance l'appel d'offres exige que tous les dossiers des fournisseurs présents ou représentés physiquement soient présentés avec spirales.

- Toutefois, pour les fournisseurs, ne pouvant se déplacer à cause du covid 19, la Commission les autorise à envoyer leur dossier par voie électronique. Il va sans dire que dans ce cas d'exception, les dossiers ne peuvent pas être reliés avec spirales et même, la reliure ne peut se faire d'ailleurs.

- Enfin, la Commission a déjà eu à rejeter plus d'un dossier pour défaut de conformité à ce critère important, rejets qui ont, selon les indiscretions, contribué à rendre sérieux et crédible l'appel d'offres du Togo, car voici enfin des gens qui font ce qu'ils écrivent et qui écrivent ce qu'ils font.

Et voici que pour une raison difficile à comprendre, le président de la Commission de dépouillement, réputé pour son sérieux, commence la réunion en

posant de son propre chef, des exceptions difficilement justifiables car, n'existant dans aucun texte encadrant l'appel d'offres.

Et voilà qui bouleverse encore les états-majors des traders

Qu'est-ce qui a donc pu pousser ce président à valider le dossier d'une société (inconnue il y a peu), dossier présenté dans des classeurs en lieu et place de spirales, et en utilisant l'argument d'autorité de la souveraineté de la commission?

Avec un raisonnement pareil, il y a fort à craindre que le président décide un jour de biaiser les résultats de l'appel d'offres au motif que la commission est souveraine.

Cette crainte n'est pas futuriste, puisque, le président aurait tenu des propos selon lesquels « ils sont en train de réfléchir à comment faire pour que ce ne soit pas toujours le même trader qui gagne, mêmes avec de meilleures offres. Les pistes sont, par exemple, si un trader venait à gagner 2 ou 3 fois, il ne serait plus autorisé à concourir ».

Si une telle déclaration venait du président de la commission de dépouillement, ce serait une honte, car, elle donnerait une prime à la médiocrité. Sauf s'il y a d'autres raisons à trouver chez TNP.

La démonstration pour prouver qu'il pourrait y avoir des manœuvres sordides, derrière ces dires, s'il s'avérait qu'ils proviennent vraiment d'un ancien président de la commission des marchés,

est très simple. Imaginez le Real de Madrid qui après avoir gagné la ligue des Champions 3 fois, se voit interdire par la FIFA de concourir parce qu'on veut faire gagner les copains, ou que votre enfant qui après avoir été premier de classe au 1er et 2ème trimestre se voit interdire de passer l'examen de 3ème trimestre.

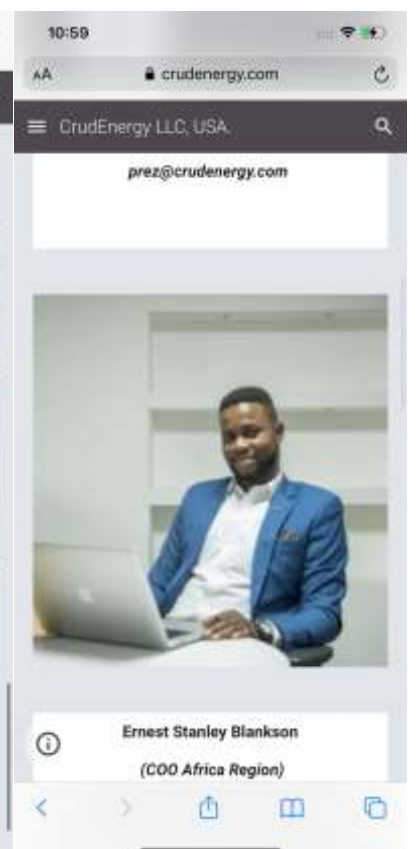
On comprend mieux maintenant pourquoi les fournisseurs sont abasourdis suite aux déclarations du président de la commission de dépouillement.

Ceci est doublement une honte car le dossier pour lequel il a entaché sa réputation était mauvais à plus d'un titre et pour l'anecdote, les policiers de la brigade routière eux ont fait correctement leur travail, puisqu'ils ont trouvé utile d'arrêter les types pour un contrôle d'identité, ce qui a occasionné leur retard pour le dépouillement de l'offre financière.

Qu'ont donc vu les policiers de la brigade routière que n'ont pas vu le Ministre Adedze et son collègue de la Commission d'appel d'offres?

Le reste de la commission en tout cas ne s'est pas trompée, puisqu'elle a rejeté le dossier du candidat qu'on dit être proche d'Adedze et donc de TNP, pour incohérence avec les termes de l'appel d'offres.

Selon les informations, l'on ne sait plus où donner de la tête dans les sociétés. La commission a invité la société Crudeenergy LLC domicilié aux USA (<https://www.crudenergy.com/>). Une société qui est dans tout lorsqu'on jette un coup d'œil sur son site internet : exploration, raffinage, transport, distribution, mais avec laquelle aucun trader sérieux ni aucun Etat sérieux ne travaille. On en veut pour preuve, son incapacité à fournir des attestations de bonne exécution de contrats. La société a soumissionné



(Suite à la page 4)
Le Messenger

Fermeture des lieux de culte au Togo LE CHOIX QUI FAIT POLÉMIQUE

Pour le ministre Ihou Wétéba, ce sont les responsables religieux qui ont plutôt fait le choix de la proposition de fermeture des lieux de culte.

« Exactement, c'est ce qui s'est passé. C'est eux qui ont proposé. Et le premier ministre a refait un tour de parole et il les a regardés, que vous êtes sûrs de ce que vous dites ? Ils ont dit oui. Elle est revenue encore faire un second tour de table et c'est encore eux, et c'était debout cette-fois que l'Evêque, il était debout, quand il a dit que eux ils préfèrent qu'on ferme », a fait savoir Ihou Watéba qui dit avoir fait la proposition d'un contrôle du pass vaccinal avec le service d'accueils devant les Eglises qui forment une

communauté religieuse. Mais les responsables religieux ont préféré plutôt la fermeture estimant que « ça va être difficile ». Ce qui a plutôt étonné les membres du gouvernement et les acteurs présents.

« Que les gens de grâce arrêtent de noircir l'image du premier ministre, arrêtent de noircir l'image du pays pour dire que c'est le gouvernement qui a fait », a laissé entendre le ministre.

« Le gouvernement dans sa conciliation a dit, pass vaccinal et vous y accéder, c'est le religieux eux-mêmes qui ont proposé la fermeture en lieu et place du pass vaccinal » a éclairci le ministre Ihou

Wétéba.

Si l'on s'en tient à ces propos du ministre il y a lieu de s'interroger sur le mutisme des responsables religieux qui n'ont pas pris soin sur eux d'expliquer clairement ce qu'il s'est passé et leur position affichée aux fidèles. Les responsables religieux ne doivent pas fuir leurs responsabilités dans pareils cas. Ils se doivent d'assumer. L'opinion a besoin de savoir exactement ce qu'il s'est passé. Et l'on attend les religieux qui étaient présents à la réunion.

Par ailleurs, certains togolais trouvent déplacé les sorties « trop tapageuses » du ministre Ihou qui, selon eux ne prend pas de la

hauteur dans certaines de ses déclarations.

« Même si les responsables religieux ont eu à dire ce que le ministre a dit, c'aurait été sage pour ce dernier de ne pas en parler de la manière dont il l'a fait sur les antennes. Il a braqué plutôt les responsables religieux et cela pourrait affecter les consultations à venir », fait savoir un concitoyen.

En tout état de cause, coronavirus, la gestion de la pandémie est en train de diviser les togolais. Et il faut prendre garde. Car, la maladie passera tout compte fait, mais les hommes et femmes togolais resteront.

LM

Prof Didier Ekouévi : « IL N'Y A JAMAIS EU DE VACCINS PÉRIMÉS ADMINISTRÉS AU TOGO »

« Il n'y a jamais eu de vaccins périmés administrés au Togo », a fortement martelé lundi sur une radio privée, le Prof Didier Koumavi Ekouévi (président du Conseil scientifique), suite à de folles rumeurs et de polémiques nées ces derniers jours sur les réseaux sociaux.

Ces polémiques font suite notamment aux diverses interprétations d'une partie de l'intervention du Premier ministre devant les députés mardi dernier.

Le gouvernement a aussitôt apporté des clarifications et invité la population à ne pas baisser les bras et à maintenir le cap sur la vaccination.

« Jamais, jamais le Togo n'a utilisé de vaccins périmés et nous n'utiliserons jamais de vaccins périmés », a insisté Prof Didier Koumavi Ekouévi.

Selon ces rumeurs, des vaccins Johnson and Johnson réceptionnés



récemment par le Togo seraient périmés.

« Nous avons reçu le lot de vaccins Johnson and Johnson le 5 août 2021. La date de péremption marquée sur le vaccin, c'est : mai 2023 » a précisé le président du Conseil scientifique.

« Là où il y a eu responsabilité de notre part », a-t-il poursuivi, « c'est qu'il y a des erreurs de transcription et c'est seulement dans un centre où la personne a mis +mai 2021+ au lieu de +mai 2023+. C'est une responsabilité de notre part, nous allons continuer à sensibiliser et à bien former

les personnes dans les centres de vaccination ».

« Les dates de péremption sont bien marquées sur chaque emballage, elles sont également marquées sur les flacons et tout le monde peut demander à regarder les dates de péremption sur les flacons », a-t-il expliqué.

Le Togo, à l'instar de plusieurs pays, fait face ces dernières semaines, à une recrudescence des cas confirmés de coronavirus et de décès.

Cette situation a poussé le gouvernement à prendre jeudi dernier, une série de mesures dont l'obligation

de Pass sanitaire à l'entrée des bâtiments scolaires.

Cette stratégie a fonctionné, les populations ayant pris d'assaut depuis vendredi, les centres de vaccination où de longues files d'attente sont observées.

« Nous commençons par voir quelques résultats. Le nombre de cas est en train de baisser. Nous sommes passés, cette semaine, sous la barre de 1.000 cas et c'est la première fois que nous enregistrons ce chiffre depuis 5 semaines. Le deuxième bon résultat : c'est le taux de positivité. On enregistre des taux très élevés situés entre 12 et 13 %. Nous sommes passés en dessous de 10% (autour de 9%). Et pour la première fois, nous avons le nombre de cas actifs qui a baissé », a salué Prof Didier Koumavi Ekouévi.

A la date du 16 septembre, 562.551 personnes ont été vaccinées, soit une couverture vaccinale de

11,7% par rapport à la population éligible (18 ans et plus), a-t-il dévoilé.

« Aujourd'hui, à peu près 270.000 togolais ont reçu les deux doses, soit une couverture de 5,6%. Ce que nous avons constaté, c'est qu'il y a un engouement et nous estimons que cela va continuer. La semaine dernière, nous avons vacciné à peu près 151.000 personnes, alors que dans les semaines précédentes, on vaccinait à peu près 46.000 personnes. Il nous reste entre 850.000 et 900.000 doses, ce qui nous permettra de tenir six semaines à ce rythme. Il faut que le gouvernement fasse tout pour mettre à disposition des vaccins », a-t-il lancé.

Notons que le Togo compte 24.599 cas de Covid-19 dont 213 décès, selon les chiffres officiels publiés dimanche soir. 20.426 patients sont guéris et 3.960 autres sont sous traitement.

Avec www.savoirnews.tg
Le Messenger

MAISON DE JUSTICE, UNE INITIATIVE PRÉSIDENTIELLE POUR LA CONSOLIDATION DE LA COHÉSION SOCIALE

Dans son message à la nation le 03 janvier 2018, le Chef de l'Etat Faure Essozimna Gnassingbé annonçait de nouvelles réformes dans le secteur de la justice en vue de préserver davantage la paix sociale dans les communautés.

Cette volonté manifeste du Président de la République s'est matérialisée un mois plus tard avec l'institutionnalisation des maisons de justice. Ces structures sont des établissements judiciaires de proximité qui ont pour vocation de régler par le biais de la médiation et de la conciliation les petits litiges de la vie quotidienne en tenant également compte des réalités locales et de la situation sociale des populations.

Des lors, les premières maisons de justice ont ouvert leurs portes aux usagers le 1er juin 2018 à Cinkassé, Dapaong, Agoè-Nyivé et Baguida.

Après une année de fonctionnement et au regard des résultats encourageants enregistrés, cinq nouvelles maisons de justice ont été créées à Sanguera, Kpélé-Adéta,



Anié, Soudou et Kétau.

Huit autres maisons de justice se sont ajoutées en 2021 à Gando, Bafilo, Pagouda, Tchamba, Kantè, Djarkpanga, Tohoun et Elavagnon portant le nombre à seize sur l'ensemble du territoire.

Toutes ces localités ont été identifiées sur la base des critères bien définis à savoir l'éloignement des juridictions traditionnelles, la démographie et l'indice de pauvreté.

Ces maisons de justice sont connues pour la simplicité, la rapidité et la gratuité de leurs services dans les

procédures de traitement et de règlement des litiges.

Structurellement, ces établissements sont pilotés par un personnel qualifié composé d'un médiateur-conciliateur qui peut être un juriste, de surcroît un ancien magistrat ou un ancien avocat, un assistant juridique, un secrétaire de direction et un agent d'appui.

Les populations ont adopté progressivement les maisons de justice et s'y réfèrent volontiers, marquant ainsi leur adhésion à cette politique de renforcement de la cohésion sociale. Elles

n'hésitent pas à exprimer clairement leur satisfaction et à manifester leur gratitude au chef de l'Etat à travers des émissions radio de sensibilisations.

Les résultats obtenus couvrant les années 2018 à 2020 et le premier semestre de l'année 2021 ont été jugés satisfaisants en ce qui concerne les saisines, les demandes d'information juridique et de médiation-conciliation, avec un taux de réussite allant de 87 à 92%.

En effet, entre juin 2018 et décembre 2019, les maisons de justice ont enregistré 1160 saisines

dont 798 demandes d'information juridique et 362 demandes de médiation-conciliation.

Cette performance a été maintenue au cours de l'exercice 2020 où 1348 saisines dont 590 demandes d'information juridique et 758 demandes de médiation-conciliation ont été reçues.

Pour le premier semestre 2021, plus de 1209 saisines dont 449 demandes d'information juridique et 760 de médiation-conciliation ont été enregistrées avec un taux de réussite de 92,71% pour les médiations et conciliations.

Les maisons de justice ont également contribué à désengorger les tribunaux qui s'occupaient du règlement de petits litiges de voisinage, de recouvrement de créances ou du foncier.

Ces résultats témoignent de la pertinence de cette initiative présidentielle, de son adéquation avec nos valeurs sociales, dans une dynamique de culture de la paix et de renforcement de la cohésion sociale.

Presidence.gouv.tg

CSFPPP

ET VITOL GAGNE ENCORE, LE TRADER DE TNP ÉCHOUE UNE FOIS DE PLUS

avec Crudeenergy Ghana. Les documents qu'elle a présentés sont ceux de Crudeenergy Togo, une société créée juste pour l'opportunité. Pire, les affidés du monsieur obsession (suivez notre regard) ont présenté leurs documents sur des papiers portant les armoiries de l'Etat Togolais comme si c'était les documents de l'Etat Togolais, ou encore comme,

si elle était une société assermentée par l'Etat togolais.

Face à ce qui pourrait s'apparenter à un usage de faux, il y a lieu de s'interroger. Et devant cette interrogation, chacun pourra se faire une idée de comment les gens sont « trop sérieux », lorsqu'il s'agit de leurs intérêts. Il a vraiment de quoi rire.

Par ailleurs, la commission a

également relevé une contradiction dans la documentation ajoutée à une insuffisance de preuves. Les membres de la commission ont aussi pu voir ce que les Daltons refusent d'appréhender.

Au finish, l'appel d'offres s'est soldé par les résultats suivants:

VITOL : 21,04 usd la tonne

Sahara : 32,33 usd la tonne

Traff : 40,13 uad la tonne

Quels mensonges tenterait-on encore de servir maintenant à Faure GNASSINGBE et à l'opinion bien renseignée et curieuse?

Nous sommes bien curieux de le savoir. Et nous le saurons très prochainement.

À suivre...

LM

Le Messenger

Observations électorales dans l'espace CEDEAO

UNE ÉQUIPE D'EXPERTS S'EST PLANCHÉE SUR L'APPROCHE DE L'ÉQUIPE CADRE À COTONOU

Du 15 au 17 septembre 2021 s'est tenu à Cotonou (Bénin) un atelier de trois jours sur l'examen et l'institutionnalisation de l'approche de l'équipe cadre dans la méthodologie d'observation électorale de la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

La rencontre est une Initiative de la Commission de la CEDEAO à travers sa Division Assistance électorale que dirige Monsieur Gabriel Francis OKE, avec l'appui de la Coopération internationale allemande (GIZ) à travers le Projet d'opérationnalisation de l'architecture de paix et de sécurité de la CEDEAO (EPSAO).

Pendant trois jours, les Experts participants à cet atelier ont examiné et partagé les expériences relatives au mandat, aux succès et aux défis de l'approche de l'équipe cadre de la CEDEAO en matière d'observation des élections de 2018 à 2021.

Selon Gabriel Francis OKE, Chef de la Division Assistance électorale à la Commission de la CEDEAO, l'objectif principal était « d'examiner la pertinence de l'équipe cadre et de déterminer les prochaines étapes de son institutionnalisation pour les futurs déploiements d'observation électorale de la CEDEAO ».

Au cours des trois jours d'intenses travaux, les participants (responsables des organes de gestion électorale (OGE) des États membres, experts et des observateurs électoraux, Prof. Bayo Olukosi, ancien directeur régional pour l'Afrique et l'Asie occidentale de l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA) et la coopération allemande GIZ) ont reconnu l'importance et la valeur de l'approche de l'équipe cadre pour la méthodologie d'observation des élections de la CEDEAO



qui a été adoptée en 2018 par la Commission de la CEDEAO conformément aux normes internationales et aux meilleures pratiques contenues dans la Déclaration de principes pour l'observation internationale des élections de 2005.

Il s'est unanimement dégagé l'impact du travail de l'équipe cadre pendant la période préélectorale des préparatifs des élections dans les pays hôtes et la prise de décision au sein de la Commission de la CEDEAO en ce qui concerne l'alerte précoce, l'atténuation des conflits et la médiation, l'appui électoral et les bons offices.

Aussi ont-ils noté les participants à l'atelier, la contribution de l'équipe cadre dans la préparation de l'arrivée et du travail de la Mission d'observation à Long Terme de la CEDEAO,

notamment la mise à disposition des informations nécessaires au Chef de Mission et à leadership de la mission d'observation électorale de la CEDEAO et surtout la confiance inspirée par la présence et les engagements précoces de l'équipe cadre parmi les parties prenantes électorales (partis politiques, OGE, OSC, agences de sécurité, les institutions étatiques, médias) à l'approche des élections.

La pertinence du travail de la Division de l'assistance électorale (EAD) de la CEDEAO dans l'organisation, la coordination et le déploiement de l'équipe de base et son impact dans la promotion de processus électoraux libres, équitables, crédibles et inclusifs dans la région de la CEDEAO fut aussi saluée.

Précisons qu'à ce jour, la

Commission de la CEDEAO avec le soutien de la GIZ a déployé des missions d'observation électorale de l'équipe cadre dans six États membres entre 2018 et 2021, notamment en Sierra Leone (mars 2018), au Mali (juillet 2018) au Nigéria (février 2019), au Burkina Faso (novembre 2020), au Niger (décembre 2020) et au Bénin (avril 2021).

Notons que l'atelier de Cotonou a été officiellement ouvert par Dr. Sacca Lafia, Président du Conseil National Electoral du Bénin (CNE) avec un discours de bienvenue de l'Ambassadeur Diplo-Djomand Blaise, Représentant Résident de la CEDEAO en République du Bénin et un message de soutien de M. Shamsudeen Adio Yusuf, Représentant de la GIZ.

Cet atelier sur l'examen et l'institutionnalisation de l'approche de l'équipe cadre

dans la méthodologie d'observation électorale de la CEDEAO a précédé un autre de deux jours (qui prend fin aujourd'hui au Bénin) toujours organisé par la Commission de la CEDEAO et la GIZ pour plancher sur l'efficacité des missions d'observation à long terme.

De notre Envoyé spécial,
Crédo TETTEH

ILS ONT RECONNU :

(1) Que l'accession au pouvoir par le biais d'élections libres, équitables et transparentes dans certains États membres de la CEDEAO est menacée et a entraîné l'obtention et le maintien du pouvoir par des moyens inconstitutionnels;

(2) Le rétrécissement de l'espace démocratique et la restriction croissante des libertés civiles et l'érosion des principes démocratiques dans certains États membres de la

(Suite pages 7)
Le Messager

ANNONCES ET REMERCIEMENTS

Colonel BONFO Faré, Préfet de Bassar
TCHAPO Kpndi, Maire de la Commune Bassar 3
Le Régent du Canton de Kabou
ANWONE Idrissou, Chef du quartier Koukpon
TAKASSI Issa, Doyen de la famille TAKASSI, sa famille, ses frères, soeurs, à Kabou et à Lomé
TAKASSI Djimba Sassire, Inspecteur des Douanes, sa famille, ses frères, soeurs, à Lomé et à l'étranger
Veuve TAKASSI Adjoua Sitou Gertrude Née GNININVI
TAKASSI Djimba Labopou à Lomé
TAKASSI Djimba Djobo aux USA
TAKASSI Kokou Gmadjome USA
La famille TAPE de Kabou Sara Naliki
La famille TCHABORE de Kabou Koukpon
La famille ATCHABAO de Kabou Koukpon
Les familles NANDJA et ANWONE de Kabou Koukpon
Les familles GBATI, MASSASSABA et TCHEDRE de Kabou Koukpon
La famille KPAPOU de Kabou Koukpon
Les familles MOSSO, AMAI, SIMALA et KONDI-AKARA de Kabou Koukpon

Les familles DJAPO, TCHOLOGUE, BAWA, de Kabou Koukpon

Gal NANDJA Zakari et sa famille de Kabou

Le personnel de la Radio Dawul de Bassar

Les familles parents, alliées et amies ont le profond regret de vous annoncer le décès de leur très cher et regret :



TAKASSI Djimba Labanté

Journaliste animateur de program à la Radio -
Lomé à la retraite

Décédé le 08 Septembre 2021 dans sa 75^e
année au CMS de Kabou

Vous renouvellent leurs sincères remerciements et vous prient de bien vouloir assister ou de vous unir d'intention aux obsèques qui se dérouleront selon le programme ci-après:

Programme Des Obsèques

Jeudi 23 Septembre 2021

-19h 00 à 21H00 : Veillée de prières et de chants au domicile du défunt à Kabou Koukpon (Maison TAKASSI)

Vendredi 24 septembre 2021

-06h 00 à 8h : Exposition du corps au domicile du défunt : Dernier hommage du défunt suivi de l'inhumation au cimetière familial

Maison Mortuaire : Maison TAKASSI à Kabou Koukpon

RESPECTONS LES MESURES
BARRIÈRES

Observations électorales dans l'espace CEDEAO (Suite) UNE ÉQUIPE D'EXPERTS S'EST PLANCHÉE SUR L'APPROCHE DE L'ÉQUIPE CADRE À COTONOU

CEDEAO et la nécessité de remédier de toute urgence à la situation ;

(3) Que la capacité des États membres de la CEDEAO à organiser et à conduire des élections est affectée négativement par la pandémie de COVID-19 ;

(4) Les enseignements tirés dans le domaine des élections dans l'espace CEDEAO depuis le premier déploiement de l'équipe de base en mars 2018 ;

(5) Le recours continu à l'État de droit pour l'arbitrage électoral dans de nombreux États membres ;

(6) Le rôle moteur de la CEDEAO dans le développement des processus normatifs d'observation des élections dans la région.

ILS ONT DÉCLARÉ QUI SUIT :

1. L'urgence de renforcer les dispositions du Protocole de la CEDEAO de 2001 sur la démocratie et la bonne gouvernance sur la base des

recommandations de l'exercice de révision de 2014 et des réalités changeantes afin de renforcer la démocratie, la paix et la sécurité dans la région de la CEDEAO ;

2. Le déploiement de l'équipe cadre devrait être institutionnalisé par la CEDEAO à travers l'examen et le renforcement des dispositions nécessaires dans le Protocole sur la démocratie et la bonne gouvernance ;

3. Les équipes cadre doivent être déployées systématiquement pendant au moins 45 jours (30 jours avant et 15 jours après une élection) ;

4. Les équipes cadre doivent être composées d'un coordonnateur qui peut inspirer le respect de toutes les parties prenantes et d'au moins six autres experts composés des éléments suivants : analyste politique, expert en élections, expert juridique, expert en médias, expert en genre et inclusivité et expert en prévention des conflits ;

5. L'équipe cadre doit être composée

d'experts compétents et d'observateurs électoraux expérimentés, y compris un ancien membre ou un cadre supérieur d'un OGE d'un État membre ;

6. Des directives et un cadre approprié devraient être élaborés pour définir et régir la portée, les rôles, les responsabilités, la rémunération, le bien-être et le code de conduite des membres de la mission de l'équipe cadre ;

7. La Commission de la CEDEAO, en coordination avec la GIZ ou tout autre partenaire au développement, devrait planifier au plus tôt la sélection et le déploiement des missions de l'équipe cadre sur la base de critères et de directives clairs et bien définis ;

8. Il devrait y avoir une formation pré-déploiement et une formation continue pour renforcer les capacités professionnelles des membres de l'équipe de base, en particulier dans le déploiement de la technologie

électorale et dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) comme outil d'observation des élections ;

9. Examiner et améliorer la qualité des informations dans les packs de pré-déploiement ainsi que les outils de collecte d'informations, y compris les modèles de rapport et les checklists ;

10. Développer une méthodologie pour améliorer la qualité des outils de collecte d'informations, y compris des modèles de rapport et des checklists sur l'observation des élections ;

11. Renforcer la capacité institutionnelle de la Division de l'assistance électorale avec les ressources humaines, financières et opérationnelles nécessaires ;

12. Les rapports et recommandations des MOE de la CEDEAO devraient être largement diffusés et archivés pour servir de base à l'amélioration du système électoral dans les États membres.



**POUR *VÉRIFIER* TON IDENTITÉ ET
FAIRE TA *RÉGULARISATION* DEPUIS
CHEZ TOI, *APPELLE LE 848***



*L'identification en ligne est soumise à conditions.
La durée d'attente peut être longue aux heures
d'affluence.*

TOGOCOM CHANGE POUR VOUS

togocom.tg

